

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 5 décembre 2016 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Marie-Claire Vachon, Claudette Laflamme, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Claude Brunet et Normand Durand

### **ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2016
3. Acceptation des comptes payables au 30 novembre 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016
4. Correspondance

<p>a) M. Luc Fortin, ministre de la culture et des communications</p>	<p>a) Lettre sollicitant la Municipalité afin de soutenir le gouvernement du Québec afin de renforcer le visage français du Québec</p>
<p>b) M. Claude Thibeault, directeur, ministère des Transports, direction des Laurentides-Lanaudière</p>	<p>b) Lettre sollicitant la Municipalité afin de collaborer à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel</p> <p>Lettre nous avisant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports regarde l'opportunité d'ajouter un dispositif de captage des sédiments – conduite qui se déverse dans la Rivière-du-Nord</p>
<p>c) M. André Vallée</p>	<p>Lettre de démission en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme</p>
<p>d) MM. Jean Guimond et Daniel Archambault</p>	<p>Lettre chemin Rang VII – selon le procès-verbal de 1866</p>
<p>e) M. André Genest, préfet suppléant</p>	<p>Lettre nous annonçant que la MRC des Pays-d'en-Haut nous a octroyé une subvention de 15 000 \$ pour le projet « Sentier pédestre au parc des Sablières »</p>
<p>f) Tourisme Laurentides</p>	<p>Dépôt du rapport annuel 2016</p>
<p>g) Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie</p>	<p>Demande d'adhésion de la Municipalité au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie</p>
<p>h) Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur</p>	<p>Demande de financement 2017</p>
<p>i) Musée du ski des Laurentides</p>	<p>Lettre de remerciements</p>
<p>j) Moisson Laurentides</p>	<p>Sommaire du rapport des activités</p>
<p>k) Akifer</p>	<p>Offre de services</p>
<p>l) M. David Gascon</p>	<p>Offre d'achat du lot 2 312 676 – 1 000 \$</p>
<p>m) Fédération québécoise des municipalités</p>	<p>Rapport des activités</p>

- n) « Monde sans fumée »                      Publicité – « Le tabac tue 1 fumeur sur  
2 »
5. Rapport du Comité des travaux publics
  6. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme
  7. Rapport du Comité consultatif en environnement
  8. Rapport du Comité des loisirs et de la culture
  9. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
  10. Règlement #846-16 sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la Municipalité, certificats et permis
  11. Résolution – adoption en version finale du règlement #846-16
  12. Avis de motion – règlement #845-16 – règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017
  13. Résolution – dispense de lecture – règlement #845-16
  14. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer la somme de 18 223,54\$ - Plomberie Brébeuf Inc. – station de pompage chemin du Cap
  15. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer la somme de 132 395,01 \$ - Uniroc Construction Inc. – travaux de pavage
  16. Résolution – modifiant la résolution #11721-0716 pour illustrer les coûts des travaux de mise aux normes – programme TECQ
  17. Résolution – autoriser la directrice de finances à payer à Inter Chantiers Inc. le montant dû pour les travaux dans le cadre du programme TECQ
  18. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à Équipe Laurence, experts-conseils les sommes de 9 370,46 \$ et 13 276,74 \$ pour la surveillance des chantiers suivants :
    - a) Travaux chemin des Bois-Blancs                      9 370,46 \$
    - b) Travaux dans le cadre du programme                      13 276,74 \$  
TECQ
  19. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à la compagnie Daniel Filion Excavation Inc. le montant dû pour les travaux au chemin des Bois-Blancs
  20. Résolution – autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à 90% des coûts pour les travaux de mise aux normes de notre réseau d'aqueduc dans le cadre du programme TECQ
  21. Résolution – demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation de panneaux interdisant les freins à moteur - boulevard des Laurentides sud avant les feux de circulation chemin de la Gare
  22. Résolution - déterminer les dates et heures des assemblées régulières du conseil municipal en 2017
  23. Résolution – renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour 2017 – 1 797,58 \$
  24. Résolution – embauche de personnel – Campuces 2017
    - Mary-Pier Guilbault                      Chef de camp
    - Rose O'Shaughnessy                      Coordonnatrice
    - Laurence Côté-Aubin                      Assistante-coordonnatrice
    - Jean-Félix Desroches                      Assistant-coordonnateur

25. Résolution – fixer le salaire du personnel – Campuces 2017
26. Résolution – autoriser la directrice des finances à libérer la somme de 12 000\$ à la compagnie J. René Lafond Inc. pour l'achat d'un mini-chargeur
27. Résolution – installation de 60 compteurs d'eau
  - a) Acquisition des compteurs d'eau – Plastique Desmarais – 10 633,49 \$ (plus les taxes applicables)
  - b) Installation des compteurs d'eau – Plomberie Danny Potvin 13 800 \$ (plus les taxes applicables)
28. Résolution – location d'un photocopieur – Robert Légaré, équipement de bureau – 60 mois – 183,62 \$/mois (plus les taxes applicables)
  - Copies couleurs 0,064/copie
  - Copies noir et blanc 0,0099/copie
29. Résolution – procéder à l'achat des lots 2 313 153, 2 316 083 et 2 312 985 incluant bâtisses et équipements pour la somme de 30 000 \$ (ancienne propriété de Labrador)
30. Résolution – nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. André Vallée
31. Demandes de P.I.I.A.
  - a) Lot 5 755 385, rue Principale (résidence)
  - b) 756, boul. des Laurentides (enseigne)
  - c) 700, chemin Jean-Adam (commerce)
  - d) 700, chemin Jean-Adam (enseigne)
32. Rapport sur la qualité de l'eau potable
33. Divers
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

11891-1216

**Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

11892-1216

**Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2016**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

11893-1216

**Acceptation des comptes payables au 30 novembre 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 30 novembre 2016 au montant de 215 101,96 \$ et les comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 au

montant de 65 955,95 \$ soient acceptés tel que présentés.

## ADOPTÉE

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

### **Correspondance**

a) **M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications**

- Lettre sollicitant la Municipalité afin de soutenir le gouvernement du Québec afin de renforcer le visage français du Québec
- Lettre sollicitant la Municipalité afin de collaborer à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

b) **M. Claude Thibault, directeur, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, direction des Laurentides-Lanaudière**

Lettre nous avisant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports regarde l'opportunité d'ajouter un dispositif de captage des sédiments pour la conduite qui se déverse dans la Rivière-du-Nord

c) **M. André Vallée**

Lettre de démission de M. Vallée en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme.

11894-1216

**Résolution – lettre de remerciements à M. André Vallée**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. André Vallée pour son implication en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme.

## ADOPTÉE

d) **MM. Jean Guimond et Daniel Archambault**

Lettre relativement au chemin Rang 7 selon le procès-verbal de 1866.

11895-1216

**Résolution – entretien du chemin Rang 7**

**ATTENDU QUE** deux propriétaires du Rang 7 ont demandé à la Municipalité de Piedmont de faire respecter le libellé du procès-verbal de mars 1866 et ce, afin de rétablir leur libre accès à leurs propriétés;

**ATTENDU QUE** selon notre procureur, le procès-verbal de mars 1866 établit clairement la responsabilité des propriétaires riverains;

**DONC**, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande à tous les propriétaires adjacents au Rang 7 de se conformer aux directives du

libellé du procès-verbal de mars 1866 quant à l'entretien dudit chemin.

**ADOPTÉE**

**e) M. André Genest, préfet suppléant – MRC des Pays-d'en-Haut**

Lettre nous annonçant que la MRC des Pays-d'en-Haut nous a octroyé une subvention de 15 000 \$ pour le projet « Sentier pédestre au parc des Sablières »

**f) Tourisme Laurentides**

Dépôt du rapport annuel 2016.

**g) Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie**

Demande d'adhésion de la Municipalité au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie.

**h) Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur**

Demande de financement 2017.

**i) Musée du ski des Laurentides**

Lettre de remerciements pour la subvention.

**j) Moisson Laurentides**

Sommaire du rapport des activités.

**k) Akifer**

Offres de services.

**l) M. David Gascon**

Offre d'achat du lot 2 312 676 pour la somme de 1 000 \$.

**Résolution – offre d'achat du lot 2 312 676 – chemin de la Montagne**

11896-1216

**ATTENDU QUE** M. David Gascon a offert à la Municipalité la somme de 1 000 \$ pour l'achat du lot 2 312 676;

**ATTENDU QUE** ledit lot a une superficie de 1 337 m<sup>2</sup> et une évaluation de 19 300\$;

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le directeur général soit mandaté pour aviser M. David Gascon que la Municipalité refuse son offre d'achat pour le lot 2 312 676.

**ADOPTÉE**

**m) Fédération québécoise des municipalités**

Rapport d'activité 2015-2016.

**n) Monde sans fumée**

Publicité « Le tabac tue 1 fumeur sur 2 ».

**Rapport du Comité des travaux publics**

Monsieur Claude Brunet fait rapport des activités des travaux publics pour le mois de novembre 2016.

**Rapport du Comité consultatif d'urbanisme**

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 17 novembre 2016.

**Rapport du Comité consultatif en environnement**

Madame Marie-Claire Vachon fait un résumé des activités du Comité consultatif en environnement ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité qui s'est tenue le 15 novembre 2016.

**Rapport du Comité des loisirs et de la culture**

Madame Suzanne Nicholson fait un rapport des activités du Comité des loisirs et de la culture pour le mois de novembre 2016.

**Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur**

Monsieur Normand Durand fait un résumé des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

**RÈGLEMENT N° 846-16**

**RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, SERVICE ET/OU ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ, CERTIFICATS ET PERMIS**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont désire établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services et/ou activités de la municipalité ainsi que les certificats et les permis;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à l'assemblée du 7 novembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 846-16 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-haut décrit fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2**

Il est, par le présent règlement, imposé un tarif pour l'utilisation des biens ou des services ci-dessous mentionnés ou pour le bénéfice retiré des activités ci-dessous mentionnées et/ou pour tous autres services requis, aux prix indiqués en regard de chaque bien, service et/ou activité.

<b><u>Main-d'œuvre</u></b>	<b><u>Temps rég.</u></b>	<b><u>Temps ½</u></b>	<b><u>Temps double</u></b>
Directeur	75\$/hre	112,50\$/hre	150\$/hre
Coordonnateur et coordonnateur adjoint	45\$/hre	67,50\$/hre	90\$/hre

Préposé aux travaux publics	30\$/hre	45\$/hre	60\$/hre
-----------------------------	----------	----------	----------

**Note :**

Sortie durant les heures régulières de travail : Temps réel au taux régulier

Sortie en-dehors des heures régulières de travail : Temps ½ ou temps double - Minimum 3 heures

**Équipement municipal (sans opérateur)**

Balai mécanique	110 \$ / heure
Camion 6 roues (1.3 tonnes)	50 \$ / heure
Camion 10 roues (14 tonnes)	65 \$ / heure
Camion de service	40 \$ / heure
Camionnette	30 \$ / heure
Camionnette (1/2 tonne)	40 \$ / heure
Déchiqueteur	150 \$ / heure
Loader	70.\$ / heure
Pépine	45 \$ / heure
Rouleau à pavage	25 \$ / heure
Souffleuse	150 \$ / heure
Vacuum	50 \$ / heure

**Dépotoir de neiges usées**

Camion 6 roues	15 \$ / voyage
Camion 10 roues	20 \$ / voyage
Camion 12 roues	25\$ / voyage
Camion remorque	30 \$ / voyage

**Équipement léger (sans opérateur)**

Détecteur de métal	30 \$ / jour
--------------------	--------------

**Équipements divers**

Barricades, etc.	60 \$ / semaine / par unité
------------------	-----------------------------

**Eau**

3,00 \$ / mille gallon U.S.  
Minimum 50,00 \$ / par chargement

**Raccordement – aqueduc et égout**

- Raccordement aqueduc ou égout Selon les coûts réels  
Dépôt de 4 000 \$
- Raccordement égout et aqueduc Selon les coûts réels  
Dépôt de 5 000 \$
- Surveillance raccordement aqueduc (entrée existante): – 100,00 \$ par bâtiment
- Surveillance raccordement égout (entrée existante) – 100,00 \$ par bâtiment

**Si lors des travaux, la Municipalité constate la présence de roc, les frais de raccordement seront majorés des montants engagés par la Municipalité pour enlever ce roc (i.e. dynamitage)**

### **ARTICLE 3**

#### **Fourniture et pose de tuyaux sous les entrées pour les autos**

La fourniture et la pose des tuyaux et des embouts pour les entrées charretières ainsi que le matériel de remblai et le pavage, s'il y a lieu, sont à la charge du propriétaire.

Le propriétaire devant installer ou remplacer le ponceau de son entrée charretière devra présenter une demande de permis au service d'urbanisme.

Un dépôt de **mille dollars (1 000 \$)** sera exigé avant le début des travaux. Le directeur des travaux public ou son représentant indiquera au propriétaire ou son représentant la profondeur exacte à laquelle le ponceau doit être installé.

À la fin des travaux, le directeur des travaux publics ou son représentant fera l'inspection finale des travaux pour s'assurer que les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art. Si tout est conforme, le directeur des travaux publics émettra un certificat permettant à la directrice des finances de procéder au remboursement de la somme de **neuf cents dollars (900 \$)**.

### **ARTICLE 4**

#### **Égout pluvial**

Les travaux sont exécutés par la municipalité, mais la fourniture et la pose des tuyaux ainsi que le matériel de remblai sont à la charge du contribuable.

### **ARTICLE 5**

#### **Location de salles – Centre communautaire**

##### **a) Location privée (mariage, réception, etc.)**

- Salle au sous-sol 125 \$ / 130 \$ avec musique
- Salle du conseil 175 \$ / 185 \$ avec musique

Des frais de 75,00 \$ seront ajoutés, s'il y a lieu, au prix de la location pour le service de nettoyage de la salle.

Un dépôt de garantie de 100\$ sera exigé. Celui-ci sera remis au retour de la clef.

##### **b) Organismes reliés aux loisirs**

- Salle au sous-sol 30 \$ (maximum 4 hres)  
35 \$ avec musique
- Salle du conseil 220 \$ (maximum 4 hres)

##### **c) Location de la salle polyvalente**

- Tarif de base pour location à des artistes ou organismes dans le cadre d'événements ou activités culturelles (expositions, ateliers, conférences ou autres) 100 \$ par jour ou 20 \$ de l'heure
- Tarif pour les organismes à but non lucratif (réunions, rencontres, conférences, levée de fonds, conférences de presse ou autres) 75 \$ par jour ou 15 \$ de l'heure
- Dépôt de garantie (applicable aux volets ci-dessus) 100 \$
- Tarif pour la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité de Piedmont (réunions, rencontres, conférences de presse et autres activités déterminées par la MRC des Pays-d'en-Haut, selon les disponibilités) Sans frais

\* Les tarifs de location de salle incluent les taxes



**d) Location du chapiteau au parc des Sablières**

- Résidents de Piedmont 750\$/jour incluant le nettoyage du chapiteau (payable au moment de la location)
- Non résidents de Piedmont 1000\$/jour incluant le nettoyage du chapiteau (payable au moment de la location)

**ARTICLE 6**

**Frais judiciaires et droits de greffe pour la célébration des mariages civils ou unions civiles**

Frais judiciaires en matière civile et droits de greffe (selon le décret du Gouvernement provincial 256-95 (1995) G.O.2, 1234.)

**ARTICLE 7**

Toute facture, émise en conformité avec les articles 1 à 5 du présent règlement, sera majorée d'une somme de 15% du montant indiqué sur ladite facture pour couvrir les frais d'administration que doit rencontrer la Municipalité.

**ARTICLE 8**

**Coût d'un certificat d'autorisation**

Les honoraires pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation doivent être payés lors du dépôt de la demande sont les suivants :

- |  |            |
|--|------------|
| 1. Déplacer un bâtiment principal ou secondaire :  | 40\$       |
| 2. Démolir un bâtiment principal :   | 50\$       |
| 3. Démolir un bâtiment accessoire :  | 25\$       |
| 4. Changer l'usage ou la destination d'un bâtiment, d'un terrain ou d'une partie de ceux-ci :  | 50\$       |
| 5. Effectuer un usage temporaire d'un bâtiment ou d'un terrain :   | 25\$       |
| 6. Effectuer des ouvrages d'excavation, de remblai et de déblai :  | 50\$       |
| 7. Aménager un stationnement ou un espace de chargement/déchargement :   | 50\$       |
| 8. Édifier, construire, modifier ou déplacer une enseigne :  | 40\$       |
| 9. Édifier, construire une enseigne temporaire   | 25\$       |
| 10. Construire ou modifier une clôture   | 25\$       |
| 11. Abattage des arbres :  | 25\$       |
| 12. Abattage d'un arbre mort ou malade   | Sans frais |
| 13. Coupe forestière commerciale :   | 500\$      |
| 14. Ouvrages dans la bande de protection riveraine, dans la zone inondable ou toute zone protégée pour des raisons de sécurité publique décrites au règlement de zonage numéro 757-07 et ses amendements : | 50\$       |
| 15. Tout autre usage ou travaux non décrit ci-haut :   | 50\$       |
| 16. Renouvellement :   | ½ tarif    |

**ARTICLE 9**

**Coût d'un permis de construction**

Les honoraires pour l'étude d'une demande de permis de construction doivent être payés lors du dépôt de la demande et sont les suivants :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1. Construction d'un bâtiment résidentiel :                                       | 150\$/logement            |
| 2. Construction d'un établissement commercial, industriel ou récréo-touristique : | 500\$ +2\$/m <sup>2</sup> |

3. Agrandissement d'un bâtiment résidentiel :	75\$
4. Agrandissement d'un établissement commercial, industriel ou récréo-touristique :	200\$ + 1\$/m <sup>2</sup>
5. Rénovation d'un bâtiment résidentiel :	35\$
6. Rénovation d'un établissement commercial, industriel ou récréo-touristique :	175\$
7. Construction d'un bâtiment accessoire pour un usage résidentiel :	30\$
8. Construction d'un bâtiment accessoire pour un usage commercial, industriel ou récréo-touristique :	100\$
9. Bâtiment temporaire :	25\$
10. Construction d'une piscine :	25\$
11. Construction d'un puits artésien :	75\$
12. Construction d'une installation sanitaire :	100\$
13. Renouvellement de permis pour un bâtiment résidentiel :	½ tarif
14. Renouvellement de permis pour un établissement commercial, industriel ou récréo-touristique :	½ tarif
15. Tous travaux ou construction non décrits ci-haut :	50\$

### ARTICLE 10

#### Montants requis pour un changement à la réglementation d'urbanisme

Lors de sa demande, le requérant doit verser un montant de :

Pour un changement à la réglementation d'urbanisme :	2 000 \$ (incluant les frais de publication)
--	---

Pour un changement quant au plan d'urbanisme :	1 500 \$ (incluant les frais de publication)
--	---

### ARTICLE 11

#### Frais exigibles : autres demandes d'urbanisme

- Les frais exigibles pour toute demande de dérogation mineure sont de **quatre cent cinquante dollars (450\$)**. Ces frais incluent les frais d'analyse, de publication et tous les frais connexes;
- Les frais exigibles pour toute demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sont de **deux mille cinq cents dollars (2 500\$)** incluant les frais de publication;
- Les frais exigibles pour toute demande d'usage conditionnel sont de **mille cinq cents dollars (1 500\$)** incluant les frais de publication;
- Les frais exigibles pour toute demande d'informations écrites sur les dossiers d'urbanisme sont de **vingt dollars (20\$)**;
- Les frais exigibles pour toute demande de la liste des permis émis mensuellement par le service d'urbanisme sont de **vingt-cinq dollars (25\$)**.

### ARTICLE 12

Dépôts de garantie

- a) Enseigne : Lors d'une demande d'un certificat d'autorisation pour une enseigne sur socle ou sur poteau, un dépôt de garantie de 2 000 \$ est exigé concernant l'aménagement paysager à la base de ladite enseigne sur socle ou sur poteau;
- b) Permis de construction autre que résidentiel : Toute demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment autre que résidentiel doit comprendre un dépôt de garantie de 5 000 \$ afin de s'assurer de la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Le dépôt de garantie sera retourné au demandeur une fois les travaux réalisés en conformité avec les plans et devis. »

**ARTICLE 13**

Toute facture non payée dans les trente (30) jours portera intérêt au taux établi sur les comptes de taxes de l'année en cours.

**ARTICLE 14**

Toutes les factures sont assujetties à des frais d'administration de 15%.

**ARTICLE 15**

Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro **824-13 et ses amendements**.

**ARTICLE 16**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
CLÉMENT CARDIN  
Maire

\_\_\_\_\_  
GILBERT AUBIN  
Secrétaire-trésorier

11897-1216

**Résolution – adoption finale du règlement #846-16**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le règlement #846-16 sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la Municipalité certificats et permis soit adoptée et ce, en version finale.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion – règlement #845-16 – règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017**

Avis de motion est par la présente donné par Madame Claudette Laflamme à l'effet qu'elle présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 845-16, règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017.

11898-1216

**Résolution – dispense de lecture – règlement #845-16**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que dispense de lecture soit donnée relativement au règlement #845-16, règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2017, dû au fait qu'une copie dudit règlement a été soumise à tous les membres du conseil lors de la présente séance et que ledit règlement est disponible à quiconque veut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**ADOPTÉE**

**Résolution – autoriser la directrice des finances à payer la somme de 18 223,54 \$ à la compagnie Plomberie Brébeuf Inc. – travaux à la station de pompage chemin du Cap**

**ATTENDU** la recommandation de paiement no. 1 de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

11899-1216

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 18 223,54 \$ (taxes incluses) à la compagnie Plomberie Brébeuf Inc. pour les travaux à la station de pompage chemin du Cap.

**ADOPTÉE**

11900-1216

**Résolution – autoriser la directrice des finances à payer la somme de 132 395,01 \$ à la compagnie Uniroc Construction Inc. pour les travaux de pavage automne 2016**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de M. André Mongeau, directeur des travaux publics, pour les travaux de pavage automne 2016;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 132 395,01 \$ (taxes incluses) à la compagnie Uniroc Construction Inc. pour les travaux de pavage automne 2016.

**ADOPTÉE**

11901-1216

**Résolution – modifier la résolution #11721-0716 pour illustrer les coûts des travaux de mise aux normes dans le cadre du programme TECQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que :

- la Municipalité de Piedmont s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de

- 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

IDENTIFICATION	CHEMINS	LONGUEUR (m.l.)	EAU POTABLE	CHAUSSÉES	TOTAL
50	des Bois-Blancs	255	95 239 \$	94 934 \$	190 173 \$
309	du Moulin	256	105 740 \$	172 578 \$	278 318 \$
23	des Pierres	240	101 032 \$	163 654 \$	264 686 \$
60	des Mélèzes	76	44 787 \$	49 183 \$	93 970 \$
198	des Peupliers	99	44 651 \$	62 923 \$	107 574 \$
107	de la Sapinière	89	44 981 \$	54 345 \$	99 326 \$
-	Station de pompage du Cap				73 878 \$
					<b>1 107 925 \$</b>

**ADOPTÉE**

11901-1216A

**Résolution – approbation des modifications des tableaux de Équipe Laurence, experts-conseils**

**ATTENDU QU'**Équipe Laurence, experts-conseils, a modifié le tableau des annexes 1 à 5 ainsi que le tableau 32 signé par Marcel Laurence, ingénieur, afin de tenir compte des coûts de construction, des frais d'ingénieur et des frais incidents pour les travaux chemins du Moulin, des Pierres, des Mélèzes, des Peupliers et de la Sapinière;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les modifications auxdits tableaux.

**ADOPTÉE**

11902-1216

**Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à la compagnie Inter Chantiers Inc. le montant dû pour les travaux dans le cadre du programme TECQ**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de M. Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence, experts-conseils;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 743 341,51 \$ (taxes incluses) à la compagnie Inter Chantiers Inc. pour les travaux dans le cadre du programme TECQ.

**ADOPTÉE**

**Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à la firme Équipe Laurence, experts-conseils, le sommes de 9 370,46 \$ et 13 276,74 \$ pour la surveillance des travaux au chemin des Bois-Blancs et dans le cadre du programme TECQ**

11903-1216

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont procède à des travaux pour la mise aux normes de son réseau d'aqueduc chemins des Pierres, du Moulin, des Bois-Blancs, des Peupliers, des Mélèzes et de la Sapinière ainsi que le prolongement du réseau d'égout chemin des Bois-Blancs;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a confié la surveillance des travaux à la firme Équipe Laurence, experts-conseils;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder au paiement des sommes dues pour les travaux suivants :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| a) Travaux chemin des Bois-Blancs          | 9 370,46 \$ (taxes incluses)  |
| b) Travaux dans le cadre du programme TECQ | 13 276,74 \$ (taxes incluses) |

**ADOPTÉE**

11904-1216

**Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à la compagnie Daniel Filion Excavation Inc. le montant dû pour les travaux au chemin des Bois-Blancs**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de M. Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence, experts-conseils;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 109 432,01 \$ (taxes incluses) à la compagnie Daniel Filion Excavation Inc. pour les travaux au chemin des Bois-Blancs.

**ADOPTÉE**

11905-1216

**Résolution – autoriser la Municipalité de Piedmont à emprunter jusqu'à 90% des coûts pour les travaux de mise aux normes de notre réseau d'aqueduc dans le cadre du programme TECQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 843-01-16 pour les travaux de réfection de notre réseau d'aqueduc en conformité avec notre plan d'intervention;

**ATTENDU QUE** lesdits travaux au montant de 1 107 925 \$ sont subventionnés dans le cadre du programme TECQ par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada;

**ATTENDU QUE** la Municipalité recevra les montants provenant du gouvernement fédéral en 2017 et la quote-part du gouvernement provincial qui sera payée sur dix (10) ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité empruntera à long terme la quote-part payée par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit emprunter à court terme pour financer les

dépenses encourues lors de l'exécution des travaux;

**DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont emprunte de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut jusqu'à 90% du montant décrit au règlement no. 843-01-16 (soit la somme de 1 107 925 \$) et que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis pour cet emprunt.

#### **ADOPTÉE**

11906-1216

**Résolution – demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation de panneaux interdisant les freins à moteur - boulevard des Laurentides sud avant les feux de circulation chemin de la Gare**

**ATTENDU QUE** les camions utilisent les freins à moteur sur le boulevard des Laurentides sud avant les feux de circulations chemin de la Gare;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont fasse une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de procéder à l'installation de panneaux interdisant les freins à moteur sur le boulevard des Laurentides, direction sud, avant les feux de circulation chemin de la Gare

#### **ADOPTÉE**

11907-1216

**Résolution – déterminer les dates et heures des assemblées régulières du conseil municipal en 2017**

Il est proposé par **Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois** et résolu unanimement que les dates des assemblées régulières du Conseil municipal pour 2017 soient tenues dans la salle de l'Hôtel de Ville à 20h00 aux dates suivantes :

- Lundi le 9 janvier 2017
- Lundi le 6 février 2017
- Lundi le 6 mars 2017
- Lundi le 3 avril 2017
- Lundi le 1<sup>er</sup> mai 2017
- Lundi le 5 juin 2017
- Lundi le 10 juillet 2017
- Lundi le 7 août 2017
- Mardi le 5 septembre 2017
- Lundi le 2 octobre 2017
- Lundi le 13 novembre 2017
- Lundi le 4 décembre 2017

#### **ADOPTÉE**

11908-1216

**Résolution – renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour 2017**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017 et autorise de

ce fait, la directrice des finances à émettre un chèque au montant de 1 797,58 \$ (taxes incluses) pour le paiement de la cotisation de la municipalité.

**ADOPTÉE**

11909-1216

**Résolution – embauche de personnel – Campuces 2017**

**ATTENDU** les recommandations du Comité des loisirs;

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que les personnes suivantes soient embauchées pour le Campuces 2017 :

- |                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| ➤ Mary-Pier Guilbault  | Chef de camp              |
| ➤ Rose O'Shaughnessy   | Coordonnatrice            |
| ➤ Laurence Côté-Aubin  | Assistante-coordonnatrice |
| ➤ Jean-Félix Desroches | Assistant-coordonnateur   |

Leur salaire sera celui tel qu'établi dans la résolution portant le numéro 11910-1216 adoptée le 5 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

11910-1216

**Résolution – taux horaire – employé(e)s Campuces 2017**

**ATTENDU** les recommandations du Comité des loisirs;

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le taux horaire des employé(e)s de Campuces édition 2017 se lise comme suit :

<b>POSTE</b>	<b>ANCIENNETÉ</b>	<b>TAUX HORAIRE 2017</b>
<b>Animateurs</b>	Première année	11,80 \$
	Deuxième année	12,00 \$
	Troisième année	12,20 \$
	Quatrième année	12,40 \$
	Cinquième année	12,60 \$
	Sixième année	12,80 \$
	Septième année	12,90 \$
<b>Assistants coordonnateurs</b>		13,45 \$
<b>Chef de camp</b>		17,20 \$
<b>Coordonnateur</b>		16,20 \$
<b>Sauveteur</b>	Première année	13,85 \$
	Deuxième année	14,05 \$
	Troisième année	14,30 \$
<b>Éducatrice spécialisée</b>	Première année	13,60 \$
	Deuxième année	13,80 \$
<b>Accompagnateur</b>	Première année	11,50 \$
	Deuxième année	11,70 \$

**ADOPTÉE**



**Résolution – autoriser la directrice des finances à libérer la somme de 12 000\$ à la compagnie J. René Lafond Inc. pour l’achat d’un mini-chargeur**

11911-1216

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à libérer la somme de 12 000 \$ à la compagnie J. René Lafond Inc. pour l’achat d’un mini-chargeur.

**ADOPTÉE**

11912-1216

**Résolution – acquisition de 60 compteurs d’eau de la compagnie Plastique Desmarais – 10 633,49 \$ (plus les taxes applicables)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont doit installer soixante (60) compteurs d’eau pour se conformer aux demandes du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont achète de la compagnie Plastique Desmarais Inc. soixante (60) compteurs d’eau 3/4 X 3/4 X 5/8 avec connecteurs pour pastille ainsi que le lecteur, pour la somme de 10 633,49 \$ (plus les taxes applicables) ;

**ADOPTÉE**

11913-1216

**Résolution – installation de 60 compteurs d’eau par la compagnie Plomberie Danny Potvin Inc. pour la somme de 13 800 \$ (plus les taxes applicables)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour l’installation de soixante (60) compteurs d’eau ;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la compagnie Plomberie Danny Potvin Inc. pour l’installation des soixante (60) compteurs d’eau et ce, pour un montant de 13 800 \$ (plus les taxes applicables).

**ADOPTÉE**

11914-1216

**Résolution – location d’un photocopieur de la compagnie Robert Légaré, équipement et fournitures de bureau**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour la location d’un photocopieur;

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont loue de la compagnie Robert Légaré, équipement et fournitures de bureau un photocopieur de marque Kyocera multifonction TA-5052ci pour une période de soixante (60) mois au prix de 183,62 \$ par mois (plus les taxes applicables). De plus, des frais de 0,0099 \$ par photocopie noir et blanc et des frais de 0,064 \$ seront payés par photocopie couleur s’appliquent.

**ADOPTÉE**

**Résolution — procéder à l'achat des lots 2 313 153, 2 316 083 et 2 312 985 incluant bâtisses et équipements pour la somme de 30 000 \$ (ancienne propriété de Labrador)**

11915-1216

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a déposé une offre à M. Ronald Stores McCall pour l'acquisition des lots 2 313 153, 2 316 083 et 2 312 985 incluant les bâtiments érigés sur lesdits lots et les équipements se trouvant à l'intérieur desdits bâtiments;

**ATTENDU** l'acceptation de ladite offre d'achat de la municipalité par M. Ronald Stores McCall;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont achète de M. Ronald Stores McCall les lots 2 313 153, 2 316 083 et 2 312 985 incluant les bâtiments érigés sur lesdits lots et les équipement se trouvant à l'intérieur, le tout pour la somme de 30 000 \$. Ledit montant sera payé à même le surplus libre.

**QUE** le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer et au nom de la Municipalité ledit contrat et que Me Françoise Major, notaire, soit mandatée à préparer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

11916-1216

**Résolution – nomination d'un nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. André Vallée**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que M. Jacques Lemay soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme suite à la démission de M. André Vallée dont le terme venait à échéance en décembre.

**ADOPTÉE**

11917-1216

**Résolution – demande de PIIA  
Lot 5 755 385, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 5 755 385 a déposé une demande afin de construire une résidence unifamiliale sur ledit lot;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la maison serait en Canexel de couleur « granite » et en pierre grise;

**ATTENDU QUE** les coins et moulures du bâtiment seraient en Canexel de couleur « granite rustique »;

**ATTENDU QUE** la toiture serait en bardeaux d'asphalte de couleur « gris lunaire »;

**ATTENDU QUE** les matériaux sont de qualité et de couleur sobre et s'intégreront aux bâtiments du secteur;

**ATTENDU QUE** le bâtiment sera peu visible de la rue principale;

**ATTENDU QUE** la toiture comporte plusieurs versants, ajoutant ainsi du volume au bâtiment;

**ATTENDU QUE** la façade principale du bâtiment comprend une avancée dans sa section centrale, brisant la linéarité d'une grande façade et rehaussant l'apparence du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le demandeur souhaite aussi construire un garage détaché sur le terrain;

**ATTENDU QUE** l'architecture et le choix des matériaux et couleurs sont similaires au bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le garage s'agence au bâtiment principal;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 755 385, rue Principale, le tout en conformité avec la demande déposée le 9 novembre 2016.

### **ADOPTÉE**

11918-1216

#### **Résolution – demande de PIIA** **756, boul. des Laurentides**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 756, boulevard des Laurentides a déposé une demande afin de modifier l'enseigne sur son bâtiment;

**ATTENDU QUE** les dimensions et la structure de l'enseigne restent les mêmes;

**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne sera de couleurs bleue, jaune et rouge;

**ATTENDU QUE** les couleurs s'agencent au bâtiment;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation d'une enseigne sur bâtiment au 756, boul. des Laurentides, le tout en conformité avec la demande déposée le 10 novembre 2016.

### **ADOPTÉE**

11919-1216

#### **Résolution – demande de PIIA** **700, chemin Jean-Adam**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 2 311 472 a déposé une demande afin de construire un bâtiment commercial sur ledit lot;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur du bâtiment serait en bois de couleur blanche et brune et en maçonnerie de couleur brun foncé;

**ATTENDU QU'**une portion de la toiture serait en tôle de couleur orange et l'autre en bardeaux d'asphalte de couleur brune;

**ATTENDU QUE** les deux sections du bâtiment s'agencent l'une à l'autre malgré les teintes de couleur;

**ATTENDU QUE** des éléments communs sont prévus sur les deux sections du bâtiment tel que la fenestration et des toitures aux entrées, assurant ainsi une harmonie entre les deux sections;

**ATTENDU QUE** le choix des matériaux et des couleurs du futur bâtiment est en lien avec le bâtiment commercial adjacent, assurant que les deux bâtiments formeront un tout cohérent et de qualité;

**ATTENDU QUE** le traitement architectural de toutes les façades est de qualité et que toutes les façades comportent de la fenestration;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de l'aménagement paysager réalisé par la municipalité à proximité des rues sera conservé;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une bâtisse commerciale au 700, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 11 novembre 2016.

### **ADOPTÉE**

11920-1216

#### **Résolution – demande de PIIA** **700, chemin Jean-Adam (Vert Vert Café Bistro - enseigne)**

**ATTENDU QUE** l'opérateur du commerce le Vert Vert Café Bistro a déposé une demande afin de modifier son projet d'enseigne sur bâtiment, tel qu'étudié à la dernière assemblée;

**ATTENDU QUE** l'enseigne originale avait un lettrage noir et blanc sur un fond vert;

**ATTENDU QUE** la nouvelle version aurait un lettrage vert et noir sur un fond blanc;

**ATTENDU QUE** la version modifiée de l'enseigne est plus sobre et s'agence mieux au bâtiment que la version initiale;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne au 700, chemin Jean-Adam (Vert Vert Café Bistro), le tout en conformité avec la demande déposée le 11 novembre 2016.

### **ADOPTÉE**

#### **Rapport sur la qualité de l'eau potable**

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

#### **Divers**

Aucun sujet.

#### **Période de questions**

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

11921-1216

**Levée de l'assemblée**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**GILBERT AUBIN,**  
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN**  
Maire

